



Agent(e) de sécurité incendie

Famille : Qualité, hygiène, sécurité et environnement
Sous-famille : Sécurité des personnes et des biens
Code métier : 30L20

▶ Informations générales

Définition :

Prévenir les risques incendie, intervenir dans l'organisation des secours et la prise en charge des personnes en cas d'incendie. Sensibiliser les agents au risque incendie.

Autres appellations :

Equipier(ère) d'intervention.
Agent(e) de sécurité.

Prérequis réglementaires pour exercer le métier :

Habilitation « Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes de niveau 1 » (SSIAP 1) (arrêté du 2 mai 2005 modifié).
Aptitude physique conformément à l'article 6 de l'arrêté du 18 mai 1998 (abrogé par arrêté du 2 mai 2005).

▶ Activités

- Déclenchement et transmission des alertes / alarmes
- Information professionnelles de personnes (agents, stagiaires, etc.)
- Intervention et traitement d'urgence suite à alerte ou / et situation à risques dans le domaine hygiène-sécurité-santé-environnement (HSE)
- Réception et traitement des appels téléphoniques et/ou des messages électroniques
- Veille sécuritaire
- Vérification / contrôle du fonctionnement et essais de matériels, équipements/ des installations spécifiques à son domaine
- Vérification de l'accessibilité des voies de circulation sur le site et en périphérie des bâtiments

▶ Savoir-Faire

- Adapter son comportement, sa pratique professionnelle à des situations critiques / particulières, dans son domaine de compétence
- Identifier / analyser des situations d'urgence et définir des actions
- Observer et rendre compte des situations rencontrées
- Sensibiliser et informer les personnels et les utilisateurs dans son domaine de compétence
- Utiliser des matériels, des outils de diagnostic, de travail ou/et de contrôle spécifiques à son métier



▶ Connaissances requises

Description	Niveau de connaissance
Géographie et topographie de l'établissement	Connaissances opérationnelles
Logiciel dédié à la sécurité des biens et des personnes	Connaissances générales
Organisation et fonctionnement interne de l'établissement	Connaissances générales
Sécurité des bâtiments	Connaissances générales
Sécurité incendie	Connaissances opérationnelles
Techniques et matériels de lutte contre l'incendie	Connaissances opérationnelles

Connaissances opérationnelles :

Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.

Connaissances générales :

Connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base, des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

▶ Informations complémentaires

Relations professionnelles les plus fréquentes :

- Responsable et encadrant sécurité incendie pour la mise en place des procédures.
- Ensemble des personnels de l'établissement et tous les usagers pour information sur la sécurité incendie
- Pompiers pour la vérification périodique des installations et des équipements de lutte contre l'incendie.
- Prestataires externes intervenant sur le site pour, notamment, le contrôle du permis feu.

Nature et niveau de formation pour exercer le métier :

- Diplôme de niveau 3 attestant d'une qualification professionnelle dans le domaine de la sécurité.
- CAP d'agent de prévention et de sécurité.
- Habilitation SSIAP 1.

Correspondances statutaires éventuelles :

- Personnels relevant essentiellement de la filière ouvrière.
- (Personnels de catégorie C).

Passerelles :

- Agent de prévention et de sécurité des personnes et biens.
- Encadrant sécurité incendie.